

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser la fraction de 13 % de taxe d'apprentissage aux établissements de leur choix avant le 1^{er} juin 2021.

Le lycée Haute-Follis est habilité à percevoir cette fraction de 13 % de taxe d'apprentissage

VOTRE STRUCTURE

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Téléphone :

Mail :

VOTRE VERSEMENT

Vous devez effectuer votre versement directement au lycée Haute-Follis.

Nom de l'organisme :

Montant du versement en euros : € chèque virement

Nos coordonnées bancaires : CCM LAVAL TROIS CROIX

IBAN : FR76 1548 9047 6600 0648 6204 093

Date :

Signature :

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Hervé CLAYER : herve.clayer@lhf53.eu

Ou nous contacter par téléphone au 02 43 26 17 24 pour toute demande de précision.

